



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université de Bretagne Sud

Demande n° S3LI120000790

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Langues et cultures étrangères

Présentation de la mention

Cette mention de licence Langues et cultures étrangères (LCE) de l'Université de Bretagne-Sud (UBS) comporte deux spécialités, Anglais et Espagnol. Elle assure une formation équilibrée de spécialistes du domaine anglophone ou hispanophone.

Chaque spécialité repose sur le perfectionnement linguistique (écrit et oral) et l'acquisition de connaissances approfondies sur la littérature, la civilisation, les pratiques culturelles de l'aire linguistique correspondant à la spécialité choisie.

Cette mention de licence propose en outre une ouverture à un certain nombre de disciplines (par exemple : une deuxième langue vivante, le Français langue étrangère (FLE) permettant d'acquérir une bonne culture générale ainsi que des compétences méthodologiques (analyse, expression écrite et orale, recherche documentaire, etc.).

Quatre parcours, dans chacune des deux spécialités, sont proposés au choix :

- un parcours Classique,
- un parcours Professeur des écoles,
- un parcours Édition,
- un parcours Français langue étrangère (FLE).

Il s'agit d'une formation généraliste qui permet d'envisager des débouchés dans l'enseignement, la traduction/interprétariat, le tourisme, après la licence ou après l'obtention d'un master, de préparer les concours administratifs ou une école de journalisme.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	Anglais : 158 (L1 à L3) Espagnol : 77 (L1 à L3)
Nombre d'inscrits en L2	
Nombre d'inscrits en L3	
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	13 %
% d'abandon en L1	15 %
% de réussite en 3 ans	81 % Espagnol 82 % Anglais
% de réussite en 5 ans	
% de poursuite des études en master ou dans une école	
% d'insertion professionnelle	

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les enseignements de spécialité sont bien répartis entre enseignements de langue, de civilisation et de littérature assurés de manière progressive. Les étudiants sont encouragés à la mobilité internationale grâce à des partenariats diversifiés (programmes Erasmus, possibilité de passer un an à l'étranger comme assistant de français).

Un certain nombre de dispositifs (tutorat avec enseignants référents, enseignement de méthodologie, suivi régulier de l'acquisition des connaissances tout au long des semestres, organisation d'un enseignement de remédiation en expression écrite française au premier semestre, module d'orientation et de consolidation) assurent un très bon encadrement des étudiants et une préparation adéquate à la poursuite en master (par exemple aux masters préparant aux métiers de l'enseignement, traduction, métiers du livre). Les étudiants évaluent les enseignements et la formation grâce à un questionnaire. Des aménagements sont ainsi rendus possibles. L'équipe pédagogique est disponible et assure un bon suivi de la formation tout au long de l'année en exploitant les données relatives à la population étudiante.

La préparation aux métiers de l'enseignement est assurée de manière structurée, avec stage d'observation (parcours Professeur des écoles). Pour le parcours Édition, la présence des technologies de l'information est bien affirmée (unité d'enseignement (UE) d'initiation à l'édition informatique, stage de quatre semaines).

Il s'agit globalement d'une bonne formation, bien équilibrée et très encadrée. L'encadrement et le suivi constituent des atouts très appréciables. L'économie des parcours permet aux étudiants d'affiner leur projet universitaire.

- Points forts :

- Un dispositif de connaissance et de suivi de la population étudiante très complet et efficace.
- Une bonne formation de spécialistes du domaine anglophone et hispanophone.

- Point faible :

- Les règles de compensation annuelle ne paraissent pas vraiment justifiées.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait mener une réflexion sur la pertinence des règles de compensation.

Il serait opportun de mieux faire connaître la formation, au-delà du système éducatif, auprès des institutions, collectivités et entreprises régionales.